Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 69 (2007)
Heft: 11

Rubrik: ASETA

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ASETA

Le cours de conduite G40 est agréé par l'Office fédéral des routes (OFROU). L'autorisation de conduire un véhicule à 40 km/h est ensuite annotée dans le permis de conduire par le Service automobile. Ce cours coûte CHF 540.– mais le Fonds de sécurité routière (FSR) accorde une ristourne de CHF 100.–.

Conçu par des professionnels, le G40 comprend 20 leçons; il est limité à cinq participants. Les instructeurs sont tout spécialement formés pour dispenser un enseignement intensif et diversifié avec des buts clairement définis. A l'issue du G40, les participants seront à même de:

- maîtriser les bases théoriques et pratiques pour conduire un véhicule agricole équipé d'un outil porté ou d'une remorque
- connaître les prescriptions routières propres aux véhicules agricoles
- savoir comment manœuvrer un tracteur avec ou sans attelage
- être conscient des dangers que peuvent susciter l'accélération et le freinage dans la circulation routière
- anticiper les situations et réagir correctement aux situations imprévues.

Les participants suivent le cours G40 avec leurs propres véhicules: un tracteur (roulant à 30 ou 40 km/h) pour la première journée et un tracteur attelé à une remorque pour la deuxième journée. La convocation du cours autorise les conductrices et conducteurs à se rendre sur les lieux du cours avec un tracteur roulant à 40 km/h.
Conditions de participation: Les participants reçoivent la confirmation et la facture deux semaines avant le premier jour de cours. Pour une annulation intervenant après ces deux semaines, un montant de CHF 60.– sera perçu pour les frais administratifs. En cas d'absence injustifiée, l'ASETA se réserve le droit de facturer la totalité du prix du cours.

Soutenu par le Fonds de sécurité routière (FSR)

Lieux de cours

Aarberg BE • Bazenheid SG • Bulle FR • Carouge GE • Claro TI • Corcelles-près-Payerne VD • Courtételle JU • Düdingen FR • Erstfeld UR • Frauenfeld TG • Gossau ZH • Hohenrain LU • Ilanz GR • Interlaken BE • Kägiswil OW • Kestenholz SO • La Sarraz VD • Landquart GR • Langnau i. E. BE • Les Hauts-Geneveys NE • Lindau ZH • Lyssach BE • Marthalen ZH • Mettmenstetten ZH • Moudon VD • Niederurnen GL • Pfäffikon SZ • Porrentruy JU • Riniken AG • Salez SG • S-Chanf GR • Schwarzenburg BE • Schwyz SZ • Sion VS • Sissach BL • Sitterdorf TG • Visp VS • Willisau LU • Zweisimmen BE

Plus d'informations: www.g40.ch
Tél. 056 441 20 22

agri TOP

– votre avantage

Lorsque l'exploitation emploie des salariés, même temporairement, elle doit se conformer à la directive CFST n° 6508. La solution par branche *agri* TOP permet d'appliquer cette directive de manière simple et au meilleur coût.

Les entreprises sans salariés peuvent aussi profiter d'*agri* TOP.

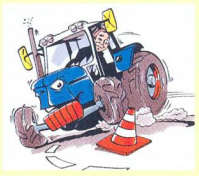

As du volant

Cours 2007/08 www.bul.ch

Service de prévention des accidents dans l'agriculture
SPAA, Grange-Verney, 1510 Moudon
tél. 021 995 34 28, fax 021 995 34 29
spaa@bul.ch